

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 26 mai 2005

L'an deux mil cinq, le 26 mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Madame Yasmine BRUNET, Secrétaire de Mairie, en remplacement de Marie-Claire PARMENTIER, malade, les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Annick LELIEVRE, Jean-Michel DOUSSELIN, Christine PILLAULT, Maurice DELANOUE et Philippe SEDILLEAU

Procurations : M. Sébastien NURET pour M ; Jean-Michel DOUSSELIN
Mme Brigitte SCHRICKE pour M. Michel LEGOURD;

Absents non excusés : Mrs Daniel GRIBONVALD, Philippe FOUCHER

Président : Michel LEGOURD.
Secrétaire : Jean-François GIRARD,

Ordre du jour :

- I. Convention mise à disposition du personnel communal,**
- II. Approbation du PLU,**
- III. Informations : cantine, lotissements, travaux bords du Beuvron, garage/pompes à essence, plan triennal de voirie,**
- IV. Demande de M. HELLEBOID, acquisition de terrain,**
- V. Affaires diverses**

Séance ouverte au public

1 – Mise à disposition du personnel communal à la Communauté de Commune.

La Communauté de Communes adresse une nouvelle convention de mise à disposition de M. Bruno HOURY, employé communal, à partir du 1^{er} septembre 2005 pour 2 mois.

La Commune est donc créancière de la Communauté de Communes du remboursement de deux mois de salaire, outre heures supplémentaires et charges.

A l'unanimité le conseil vote et autorise le Maire à signer la convention.

2- Approbation du PLU

Monsieur Jean-François GIRARD a fait une présentation détaillée du PLU qui va remplacer le POS actuel. Quelques réserves d'élus ont été notées :

- Une gêne difficile à contrôler peut survenir pour les riverains en cas d'extension de la zone artisanale de la Croûte, et ce malgré le règlement visant à préserver la tranquillité des habitants du secteur.
- Les nouvelles constructions dans le secteur de Montgond sont susceptibles de provoquer des problèmes de voirie et d'assainissement.

Il est répondu à la deuxième remarque que, dans ce secteur, aucun problème de cet ordre n'a été rencontré par les personnes ayant construit en 2004-2005

Le conseil municipal à la majorité vote l'approbation du PLU

VOTE / Pour 9 – Contre 2 (P. Sédilleau, C. Pillault) – Abstention 1 (M. Delanoue)

3 Informations

Cantine : Une réunion a eu lieu avec les Maires de La Ferté-Beauharnais, de Montrieux en Sologne et de Neung sur Beuvron afin de trouver une solution concernant le déficit actuel de la cantine et la mise en place pour la rentrée scolaire prochaine d'un éventuel changement de fonctionnement compte tenu du départ en retraite d'une cantinière.

Les charges seraient réparties entre les différentes communes au prorata du nombre d'enfants prenant régulièrement leur repas.

Le SIVOS pourrait prendre en charge la gestion de la cantine.

Un contact avec une centrale de restauration a été pris, un essai d'un an est envisagé via ce mode de restauration, une autre société doit être contactée.

Compte tenu du fait qu'il n'y aura plus de transformation sur place, la question de l'embauche d'une personne à temps partiel pour seconder la cantinière au moment du service est posée.

Le tarif du ticket de cantine devrait être augmenté.

Lotissement du Parc :

La société NEGOCIM qui ferait sur le lotissement du Parc 12 parcelles et en assurerait les travaux de viabilité, a proposé un nouveau plan modifiant notamment l'emprise du terrain à détacher pour la construction des 9 logements locatifs par la Société Jacques Gabriel.

Le Conseil Municipal accepte cette modification.

Lotissement Les Pins : Les travaux sont en cours. EDF doit prochainement intervenir. La fin des travaux est prévue fin juin.

Travaux au bord du Beuvron : Ils sont prévus en septembre.

Poteau électrique « La Croûte » : Un devis doit être demandé auprès de la société d'entretien afin de mettre le compteur en hauteur avec une protection concernant l'accès.

Garage/Pompes à essence : Le rachat de la station essence est proposé par Monsieur CENDRIER à la commune pour un montant de 30 000 €. Une visite sur place ainsi qu'une négociation est souhaitée par le conseil municipal pour ramener le prix à 25000 €. Monsieur le Maire est désigné pour prendre contact avec le vendeur.

Plan triennal de voirie : Une subvention de 77500 € est accordée par le Conseil Général, représentant 50 % de la somme maximale éligible de 155 000 €.

Lotissement de Belleville : L'entreprise PRIOU ne peut réaliser la voirie et l'éclairage public malgré le marché signé. Une consultation doit être refaite auprès d'autres entreprises.

Demande d'acquisition de terrain : Monsieur Fabrice HELLEBOID souhaite acquérir une partie de la parcelle section A n° 737 d'environ 70 m² appartenant au presbytère pour un montant de 1 200 €. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la vente au prix de 1500 € en précisant que les frais seront à la charge de Monsieur HELLEBOID.

Dissolution du Syndicat d'études et d'aménagement à vocation multiple centre Sologne : une délibération avait été prise en juillet 2001, si besoin une autre délibération sera faite.

4-Affaires diverses :

- Plan et balisage des chemins : Monsieur HENRY y travaille.
- Dépouillement du questionnaire marché : Mmes LEGOURD et SCHRICKE feront un compte rendu.
- Agenda : prospection auprès des commerçants en cours + photos demandées à Mme ANDRÉ.
- Plan de la commune : un retraitage est prévu en novembre prochain afin de ne pas solliciter les commerçants dans l'immédiat.
- Succès du Grand Marché : Merci à Monsieur HENRY.
- Clôture du Stade : Il serait souhaitable d'installer avant la mise en place des baies vitrées un grillage + poteaux de 2 mètres + à la base 20 cm de béton.
- Panneaux et plans de Neung proposés par C. GOUGEON : quelques symboles sont à modifier.
- Travaux au cimetière pour l'installation d'un colombarium : à faire.
- Fauchage des chemins : à faire en priorité.
- Église : 1 corniche est abîmée + narthex à nettoyer (pigeons).
- Table de pique-nique : nettoyage prévu avec l'aide des pompiers.
- Buts de foot : à mettre en place comme prévu au bord du Beuvron.
- Balayage des caniveaux : à faire.
- Arrosage automatique : à mettre en place.
- Carrelage de la terrasse de la forge et de l'emplacement des bacs à vaisselle au camping : à faire.

La séance publique est levée.

Le Maire et les conseillers municipaux ont signé.